

Chez Renault, l'Etat impose sa loi

Le Monde.fr | 30.04.2015 à 23h43 • Mis à jour le 02.05.2015 à 10h01 |

Par **Audrey Tonnelier** (</journaliste/audrey-tonnelier/>)

Il y avait la fronde traditionnelle des syndicalistes de la CGT et de SUD, postés devant l'entrée de la salle du Carrousel du Louvre, à Paris, avec force drapeaux et tracts pour dénoncer la rémunération du PDG Carlos Ghosn. Il y avait le mécontentement, tout aussi habituel, des petits actionnaires réclamant le micro pour exiger la distribution d'actions gratuites.

Mais la véritable opposition, lors de l'assemblée générale (AG) de Renault jeudi 30 avril, était inédite. Il s'agissait de celle de M. Ghosn et de la majorité de son conseil d'administration, qui avait déposé une résolution afin de contrer la loi Florange.

Peine perdue. Le texte, qui accorde des droits de vote double à tout actionnaire présent au capital depuis plus de deux ans, a été avalisé. L'AG s'est prononcée à 60,53 % pour la fameuse résolution 12 qui aurait pu permettre de conserver le principe « une action, une voix » si elle avait obtenu les deux tiers des votes. L'Etat s'était assuré qu'il en serait ainsi. Jusque-là actionnaire à 15 % du constructeur, il avait fait grimper sa participation à 19,7 % (et 23 % des droits de vote) le 8 avril, dans le but de neutraliser les anti-Florange.

« C'est une bonne nouvelle [...] c'est cohérent avec la volonté qui est la nôtre de défendre un capitalisme de long terme, qui valorise et favorise les actionnaires qui sont durablement installés. [Il est] important que l'Etat [...] se voit reconnaître ces droits de vote double pour la participation qui est la sienne et en l'espèce les 15 % qu'il détient durablement », s'est félicité Emmanuel Macron, le ministre de l'économie, en déplacement à Rome.

Manière d'enfoncer le clou, à l'issue d'une guerre des nerfs qui aura duré trois semaines entre le gouvernement et la direction de Renault. Le 16 avril, une semaine après la montée de l'Etat au capital, le conseil d'administration de la marque au losange avait réaffirmé son attachement aux droits de vote simple. Le 23, son partenaire Nissan, également actionnaire à 15 % de Renault (mais sans droits de vote attachés, pour des questions de participations croisées), s'était aligné sur cette position.

Lire aussi : [Nissan se penche sur la montée de l'Etat au capital de Renault](/economie/article/2015/04/20/nissan-se-penche-sur-la-montee-de-l-etat-au-capital-de-renault_4619089_3234.html) (/economie/article/2015/04/20/nissan-se-penche-sur-la-montee-de-l-etat-au-capital-de-renault_4619089_3234.html)

De quoi faire craindre une réplique en règle des deux groupes face à l'Etat actionnaire, alors que l'Alliance – la structure commune créée après le rachat et le sauvetage de Nissan en 1999 – implique un délicat équilibre entre les intérêts du français et ceux du japonais. « *Le principe des participations croisées [entre Renault et Nissan] repose sur un rapport de confiance à l'intérieur de l'alliance. L'introduction de droits de vote double va accentuer le déséquilibre entre Nissan, qui a zéro droit de vote, et l'Etat* », a regretté Philippe Lagayette, administrateur de référence de Renault, lors de l'AG.

« Convergence sur le fonds »

M. Ghosn a joué l'apaisement, évoquant une « *convergence sur le fonds [entre l'Etat et la direction] pour faire de Renault une entreprise prospère* ». A distance, M. Macron a pris soin de rappeler que « *la part additionnelle qui a été achetée par l'Etat, pour s'assurer qu'une minorité de blocage serait constituée à l'assemblée générale, sera revendue* ».

Mais le score de plus de 60 % recueilli par les anti-Florange montre que la partie a été serrée. D'ailleurs, la participation élevée à l'AG (plus de 72 % des actionnaires, contre 64 % en 2014) indique une mobilisation sans doute dictée par la volonté de réagir face au coup de force de l'Etat.

Les actionnaires individuels présents jeudi restaient, de fait, dubitatifs quant au fond mais surtout à la manière d'imposer la loi Florange chez Renault. « *Il y a un gros point d'interrogation, on manque d'information. On se demande lequel des deux [l'Etat ou M. Ghosn] nous entube* », ironise Serge, ancien salarié du constructeur aujourd'hui à la retraite, et actionnaire depuis quinze ans. « *Quand on voit comme l'Etat peut être mauvais gestionnaire, on a le droit d'être inquiet* », estime pour sa part Daniel, également retraité de l'ex-Régie.

Autre vent de fronde lors de l'AG : le vote sur la rémunération de M. Ghosn. Cette dernière, liée aux bons résultats du groupe, a triplé facilement, à 7,2 millions d'euros (en comptant les actions de performance) au titre de 2014. Consultatif depuis l'an dernier, le vote sur le sujet (« *say on pay* ») n'a recueilli que 58 % de votes pour. Un score famélique pour une AG, où les résolutions votées à moins de 90 % sont l'exception, et encore inférieur à celui de 2014 où M. Ghosn avait obtenu 64 % de suffrages – en faisant la lanterne rouge du CAC 40.

Il faut dire que les émoluments du PDG sont traditionnellement rejetés par... l'Etat, adepte de la modération salariale dans les entreprises dont il est actionnaire. La réaction de Marc Ladreit de Lacharrière, président de Fimalac et administrateur présidant le comité de gouvernance de Renault, n'a guère aidé à éteindre la grogne. « *Il n'y a aucune leçon à tirer* » du mauvais score de jeudi sur le *say on pay*, a-t-il asséné en réponse à une

question sur le sujet.

Lire aussi : [Loi Florange: les actionnaires vent debout](#)

([/economie/article/2015/05/02/loi-florange-les-actionnaires-vent-debout_4626293_3234.html](#))

[Audrey Tonnelier](#) ([/journaliste/audrey-tonnelier/](#))

Journaliste au Monde

Suivre

